ARRETE DU PRESIDENT

ARRETE N°2024.00074

MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE ZONES DE PRESOMPTION DE PRESCRIPTIONS ARCHEOLOGIQUES

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

Vu l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment son article L 101-2,

Vu le Code du Patrimoine, notamment son livre V, titre II relatif à l'archéologie préventive,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Etienne approuvé le 8 janvier 2008, modifié et révisé partiellement plusieurs fois et mis en compatibilité par déclaration de projet le 28 septembre 2023,

Vu l'arrêté de Madame la Préfète de Région, n° DRAC_SRA_2024_ 04_25_046 en date du 24 juillet 2024, délimitant quatre zones sur le territoire de la commune de Saint-Etienne, dans le périmètre desquelles les projets d'aménagement affectant le sous-sol pourront faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation,

Considérant que cet arrêté, qui reconnaît l'importance du patrimoine archéologique recensé sur la commune de Saint-Etienne, pour les périodes de l'époque médiévale à l'époque moderne, a une incidence dans l'instruction des demandes d'autorisation du droit du sol dans les périmètres définis par l'arrêté de la Préfecture de Région,

ARRETE

ARTICLE 1

Le plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Etienne est mis à jour à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2

La mise à jour a pour effet d'intégrer dans les annexes du dossier de PLU

- l'arrêté de la Préfecture de Région n° DRAC_SRA_2024_ 04__25_046 (fichier 42218_ZPPA_20241003.pdf) en date du 24 juillet 2024, délimitant quatre zones sur le territoire de la commune de Saint-Etienne, dans le périmètre desquelles les projets d'aménagement affectant le sous-sol pourront faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation,
- la notice de présentation et les plans correspondant à ces quatre zones, à savoir
  - zone 1 : Le bourg médiéval, château et église
  - zone 2 : Abbaye cistercienne de Valbenoîte et ses abords
  - zone 3 : Saint-Victor-sur-Loire, église, bourg fortifié et château
  - zone 4 : Rochetaillée, château, bourg fortifié et église.

Envoyé en préfecture via DOTELEC -
Envoyé en préfecture le 03 septembre 2024
Reçu en préfecture le 03 septembre 2024
Publié le 03 septembre 2024
ID : 99_AU-042-244200770-20240903-A20240007 4I0

ARTICLE 3
Le présent arrêté sera affiché pendant un mois au moins au siège de Saint-Etienne Métropole et à l'Hôtel de Ville de Saint-Etienne.

ARTICLE 4
Conformément aux dispositions prévues par l'article R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le présent arrêté peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le recours contentieux peut alors être engagé dans un délai de 2 mois à compter, soit de la décision explicite de rejet du recours gracieux, soit de la décision implicite de rejet.

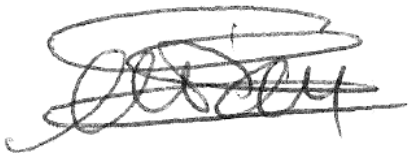
ARTICLE 5
Monsieur le Directeur Général des Services de Saint-Etienne Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à Monsieur le Préfet de la Loire,
- notifié à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Loire,
- notifié à Monsieur le Trésorier Payeur Général de la Loire,
- notifié à Monsieur le Maire de la commune de Saint-Etienne.

Fait à Saint-Etienne, le 03/09/2024

Reçu notification
Le

Le Président,



Gaël PERDRIAU

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles
Auvergne Rhône-Alpes

ARRETE N° DRAC_SRA_2024_04_25_046

Objet : Zones de présomption de prescriptions archéologiques
Commune de Saint-Étienne (Loire)

La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu Le Code du patrimoine, notamment son livre V, titre II, relatif à l'archéologie préventive, ses articles L 522-5, R 523-4 et R 523-6 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 101-2, R. 111-4, R. 423-2, R. 423-7 à R. 423-9, R. 423-24, R. 423-59, R. 423-69 et R. 425-31 ;

Vu l'avis favorable de la Commission territoriale de la recherche archéologique Sud-Est en date du 25 avril 2024

Considérant l'importance du patrimoine archéologique recensé par la Carte archéologique nationale sur la commune de Saint-Étienne, caractérisé pour les périodes médiévale à moderne.

Sur proposition du Directeur régional des affaires culturelles,

ARRÊTE

Article 1er
Sur le territoire de la commune de Saint-Étienne sont délimitées 4 zones dans le périmètre de laquelle les projets d'aménagement affectant le sous-sol pourront faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation.
Ces zones sont délimitées et identifiées sur le plan, et décrites sur la notice de présentation, annexés au présent arrêté.

Article 2
Tous les dossiers de demandes de permis de construire, de démolir et d'aménager, situés dans les zones déterminées à l'article 1er du présent arrêté sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à la réalisation de l'opération d'urbanisme ou d'aménagement faisant l'objet de la demande. Il en est de même pour les décisions de réalisation de zones d'aménagement concertées situées dans les zones déterminées à l'article 1er du présent arrêté.

Article 3
Les demandes de déclaration préalable, situées dans les zones déterminées à l'article 1 du présent arrêté sont également présumées faire l'objet de prescriptions archéologiques lorsqu'elles concernent :
• des affouillements dont la superficie totale est supérieure à cinq mètres carrés et dont la profondeur excède 50 centimètres.

Article 4
Les dossiers, demandes et décisions, mentionnés à l'article 2 et à l'article 3 du présent arrêté, sont transmis aux services de la Préfecture de région (Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, 6 quai Saint-Vincent 69283 LYON CEDEX 01) afin que puissent être prescrites des mesures d'archéologie préventive dans les conditions définies par les articles du Code du patrimoine susvisés.

Article 5
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département du Rhône et notifié au maire de la commune de Saint-Étienne qui procédera à son affichage pendant un mois en mairie à compter de sa réception.

Article 6
L'arrêté et ses annexes (plan et notice de présentation) seront tenus à disposition du public à la mairie de Saint-Étienne.

Article 7
En application de l'article R 425-31 du Code de l'urbanisme, la délivrance d'un permis de construire, de démolir et d'aménager ou la réalisation de travaux dans le cadre d'une zone d'aménagement concertée, situés dans les zones déterminées à l'article 1er du présent arrêté, ne peut intervenir avant que le préfet de région ait statué, dans les délais qui lui sont impartis, au titre de l'archéologie préventive.

Article 8
La réalisation des travaux, objets des demandes d'autorisation d'urbanisme mentionnées à l'article 2 et à l'article 3 du présent arrêté, est subordonnée à l'accomplissement de mesures d'archéologie préventive, lorsqu'elles sont prescrites. Dans ce cas, les décisions d'autorisation d'urbanisme indiquent que l'exécution de ces prescriptions est un préalable à la réalisation des travaux autorisés.

Article 9
Un recours contre le présent arrêté peut être formulé devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 10
Le préfet du département de la Loire, le Directeur régional des affaires culturelles et le maire de la commune de Saint-Étienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 24 JUIL. 2024

F. Buccio

Fabienne BUCCIO

SAINT-ETIENNE (42)

NOTICE DE PRESENTATION DES ZONES DE PRESOMPTION DE PRESCRIPTIONS ARCHEOLOGIQUES

L'article L.522-5 du Code du patrimoine prévoit que dans le cadre de l'établissement de la Carte archéologique, l'Etat peut définir des zones où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation.

A ce titre ont été définies sur la commune de Saint-Etienne, 4 zones dont les délimitations s'appuient sur le passé archéologique de la commune, et sur le potentiel de l'urbanisation.

Les zones ainsi délimitées sont les suivantes :

Zone 1 : Le bourg médiéval, château et église

L'enceinte urbaine et le bourg médiéval de Saint-Etienne sont encore bien présents dans le paysage de la ville : la fortification et le bâti associé sont encore en élévation en de nombreux points, souvent englobés dans les constructions contemporaines (rue des Fossés, rue Mercière, rue de la Ville...). La documentation conservée aux Archives municipales de la ville de Saint-Etienne est riche : terriers du XVI^{e} siècle, plans anciens, rapports et projets d'aménagements du XIX^{e} siècle. Ces données apportent un éclairage précieux sur l'organisation de la ville médiévale qui se développe au pied de la colline Sainte-Barbe (ou *Mont d'Or*) à l'ouest, et à proximité de la rivière Furan à l'est. Les auteurs et chercheurs sont unanimes sur les débuts très modestes de la ville de Saint-Étienne, absente de toute citation avant 1195. La première mention de l'église Saint-Etienne de Furan (Grand'Eglise actuelle) remonte au XII^{e} siècle (1195 - Sanctus Stephanus de Furanis) mais l'édifice n'est pas localisé. L'église actuelle typique du « gothique forézien » est probablement construite à la fin du XV^{e} siècle (1469-1486) avec différents ajouts postérieurs. Un cimetière est localisé sur ses flancs nord et est.
On connait l'existence d'un château (château du Mont d'Or ou « tour du Seigneur ») ; mentionné pour la première fois en 1387, il relevait du seigneur de Saint-Priest (en Jarez). Situé en limite ouest des fortifications, il vient se loger au bas des pentes de la colline des pères (anciennement Mont d'Or) et prend la forme d'une tour sur différents plans anciens. La mention du castrum au XIV^{e} siècle et le qualificatif de *vetus* du début du XVI^{e} siècle (terrier Paulat 1515-1517) pourraient suggérer un premier château abandonné au profit d'un bâtiment plus récent situé à l'intérieur des remparts lorsque ceux-ci furent élevés.
Après 1435 et suite au retour des bandes armées et de leurs pillages dans tout le centre de la France, on voit le relèvement des murailles ou la construction de nouvelles fortifications dans le Forez. C'est entre 1435 et 1441 que, par des lettres patentes, le roi Charles VII autorisa les habitants de Saint-Étienne à lever des taxes pour clore et fortifier leur ville. Les remparts semblent construits à cette période.
Les habitants achètent, en 1410, un terrain à l'est du bourg et en bordure du Furan : le Pré de la Foire. Il sert aux marchés, aux fêtes publiques, et pour entreposer des

matériaux de constructions nécessaires pour une ville alors en pleine croissance vers l'est. Le Pré de la Foire, pourtant hors les murs, devient ainsi le centre de la cité et trois ponts sont construits pour enjamber le Furan et accéder au faubourg d'Outre-Furan (actuel quartier Saint-Jacques).
Ainsi au XV^{e} siècle, la cité est alors constituée d'un groupement d'environ 200 maisons, cerclé d'une enceinte presque carrée d'environ 100 mètres de côté et ouvrant sur l'extérieur au moyen de quatre portes : les documents présentent une ville desservie par 2 portes et 2 poternes :
- La porte de Furan, située sur le côté est de l'enceinte semble être l'entrée principale. Elle s'ouvrait sur le champ de Foire et sur la rivière de Furan (mention 1515 terrier Paulat), était double avec une possible barbacane avec tours, porte et des mâchicoulis. Elle perdure jusqu'en 1702.
- La deuxième porte dite porte de Rohannel, est située au nord-ouest de l'enceinte. Sa position est liée à la forme du relief qui ne permet pas d'autres choix (mention 1515 terrier Paulat). On ne sait rien sur sa forme, et aucun vestige la concernant ne semble conservé.
- Une première poterne se situe sur le côté ouest de l'enceinte, au pied de la tour du château qui en défend l'accès. Une deuxième est située au nord de l'enceinte, près de l'église mais n'est pas mentionnée dans les terriers. Elle est sans doute une création du XVI^{e} siècle selon certains historiens.
L'existence de fossés est attestée dans les documents anciens (terriers Cellion et Paulat), mais aucune donnée ne permet d'en préciser la forme ou les dimensions. La configuration du terrain interdit leur mise en eau totale, mais la présence proche du Furan n'interdit pas une mise en eau partielle dans la partie est.
Au XVI^{e} siècle, la détérioration des rapports entre les habitants et le seigneur de Saint-Priest conduira les consuls de la ville à demander la pleine gouvernance des murailles et portes de la ville. Avec l'augmentation de la population, la ville s'agrandit hors des murs, c'est l'arrivée des faubourgs :
- Faubourg Rouannelle, dans la direction du Puy (actuelle rue Emile Loubet)
- Faubourg du Furan (côté Nord et Sud du pré de la Foire)
- Faubourg d'outre-Furan (quartier Saint-Jacques sur la rive droite du Furan)
Ces extensions de la ville semblent être liée à l'installation de petit artisanat (quincaillerie, armurerie et début de la fabrication des rubans). A l'ouest, c'est le quartier des demeures bourgeoises le long de la rue Roannelle (actuelle avenue Emile-Loubet), le quartier des serruriers, de la clincaille encore et des tailleurs de pierre.

Zone 2 : Abbaye cistercienne de Valbenoîte et ses abords

La fondation de l'abbaye de Valbenoîte, qui intervient en 1191 au lendemain du conflit ayant opposé le comte de Forez à l'archevêque de Lyon, témoigne très probablement du rôle politique des cisterciens lors de la crise aboutissant à la permutation de 1173 (séparation du Forez et du Lyonnais-Chartes du Forez). Elle s'installe sur la rive droite du Furan, dans le Comté du Forez.
En 1222, un acte atteste de la pose de la première pierre de l'église de Valbenoîte par Guy IV de Forez qui s'engage alors à défendre le monastère et ses biens à perpétuité. Elle était destinée à devenir l'abbatiale de l'abbaye cistercienne fondée à la fin du siècle précédent. Plusieurs fois saccagée et ravagée par des incendies, les bâtiments sont vendus comme biens nationaux en 1790. L'église devient paroissiale

au début du XIXe siècle et est agrandie en 1820. Depuis le début de l'année 2022, elle a le double vocable Saint-Étienne-Saint-Benoît. L'édifice actuel date des XIIIe, XVIe et XIXe siècles, et a été agrandi et complété d'un clocher au XIXe siècle. C'est un édifice très simple de plan rectangulaire. L'espace intérieur est divisé en trois nefs de cinq travées. Une abside voûtée en cul-de-four, polygonale à l'extérieur, prolonge un assez long chœur. Le voûtement de la nef principale, reconstruit en 1576, est en arêtes, alors que les collatéraux conservent leurs berceaux brisés initiaux. La façade a été reconstruite en 1820 et le clocher médiéval a disparu. Au XIXe siècle, le plan cadastral conserve le souvenir du cloître qui devait se situer au nord de l'abbatiale. La largeur de la parcelle au nord, plus importante qu'à l'ouest ou au sud, laisse penser qu'elle correspond aussi à des bâtiments conventuels.
La représentation de l'Armorial de Guillaume Revel fait apparaitre une église, un clocher, un ensemble de bâtiments (conventuels ?), le tout ceint par un rempart délimitant un espace carré, bordé de fossés alimentés par une dérivation du Furan. En effet, après que l'abbaye eut été ravagée par les "Anglais" en 1358, le Comte du Forez autorisa sa fortification en 1373, fait rare pour une abbaye cistercienne. L'Armorial figure également une courtine doublée par un mur bas qui délimite un espace quadrangulaire assez vaste au-delà du fossé. L'accès à cet espace, qui peut jouer le rôle de barbacane, est bordé par deux constructions, dont une, à pans de bois (détail rarement rendu dans l'Armorial) est percée d'une haute porte. Il s'agit peut-être d'un hôpital monastique destiné à l'accueil des pauvres passants. Ce serait là l'une des rares représentations d'un tel établissement dans l'iconographie médiévale. L'abbaye de Valbenoîte a subi diverses reconstructions, modifications aux XVIe et XVIIIe siècles, et l'expansion urbaine stéphanoise depuis le XIXe siècle. Il en subsiste aujourd'hui quelques vestiges dont l'église Notre-Dame de Valbenoîte ainsi que quelques éléments potentiellement rattachables à la clôture monastique (fortification ?).

Zone 3 : Saint-Victor-sur-Loire, église, bourg fortifié et château

Le premier élément à être mentionné concernant Saint-Victor-sur-Loire dans la documentation est l'église. Dès les dernières années du XIe siècle ou les premières du XIIe siècle, l'*ecclesia Sancti Victoris*, ainsi que sa voisine l'*ecclesia Sancte Fidei de Castelleto*, relèvent de l'abbaye languedocienne de Sainte-Foy-de-Conques.
Le *castrum* de Saint-Victor n'est attesté que plus tardivement. En effet, la première mention date de 1279. Saint-Victor devient ainsi le siège d'une châtellenie comtale.
Du bourg médiéval de Saint-Victor, il ne reste presque que la physionomie générale des lieux, qui correspond toutefois à la représentation de l'Armorial de Revel. Dans la partie haute du bourg, à l'emplacement supposé du château, se trouve aujourd'hui une grande bâtisse quadrangulaire dont les angles nord-ouest et sud-ouest sont flanqués de tours circulaires. Cet édifice, bien que recomposé au XIXe siècle, comporte un certain nombre d'éléments anciens. Un donjon (disparu) a existé, puisqu'il est attesté en 1411.
L'église Saint-Victor est aujourd'hui l'élément le plus intéressant d'un point de vue archéologique. En effet, si l'édifice actuel résulte de nombreuses modifications réalisées du XVe au XIXe siècle, il n'en demeure pas moins que derrière celles-ci subsistent divers éléments d'un édifice de la seconde moitié du XIe siècle : (portail occidental, nef centrale charpentée à l'origine, vestiges de maçonnerie en *opus reticulatum*, chapiteaux sculptés). Enfin, divers réemplois dans le bâtiment du XIe

siècle ainsi qu'un important désaxement de la façade et de la première travée de la nef de celui-ci, pourraient conserver le souvenir d'une construction antérieure.
Le village s'étend au sud de l'église et de l'ancien château, formant un ensemble d'étendue modeste, qui suit au plus près les contours du pointement rocheux dominant la Loire. Ce bourg était ceint de remparts dont il subsiste aujourd'hui quelques éléments. Un mur de soutènement à l'est peut en matérialiser la base, alors qu'un vestige de courtine se rattache au château au nord-est, et qu'un ressaut de terrain assez net semble conserver son souvenir à l'ouest. Cette enceinte est mentionnée en 1380 (*vintenum).* Aucune tour, ni aucune porte ancienne ne sont conservées. Un passage ménagé dans les vestiges du rempart au nord pourrait s'apparenter à une poterne. Une mention de 1337 nous apprend que le *castrum* est ceint d'un fossé enjambé par un pont-levis. Quelques maisons situées aux environs mêmes de l'église conservent encore des éléments d'architecture des XV^e^ ou XVI^e^ siècles.

Zone 4 : Rochetaillée, château, bourg fortifié et église

Le château de Rochetaillée, entièrement en schiste, est assis sur un éperon de quartz. Le flanc ouest dessine une courte et abrupte pente. L'est présente une élévation de plus de vingt mètres. Une première mention en 1173 cite le "*Castrum Rochietaillate*" lors la Permutatio. A l'origine, cette forteresse bâtie selon un plan polygonal présentait une enceinte avec 4 tours de défense (3 aujourd'hui). Ce château s'inscrit dans les traditions architecturales locales en présentant toutefois des aspects inédits ou essentiels pour comprendre l'organisation castrale dans la région, comme la liaison du donjon avec les courtines, le bon état de conservation des boulins, ou la présence de la citerne à l'intérieur d'une enveloppe fortifiée et aménagée à l'époque moderne. Le donjon, tour circulaire située au sud, possède une porte placée à 5 m du sol. Les courtines est et ouest, dont les maçonneries sont liées à cette tour sur 6 m de haut, sont contemporaines (XIII^e^ siècle). Les 2 courtines s'évasent en un rectangle fermé au nord par un troisième mur. Une tour ronde se dresse à l'angle nord-ouest et la barbacane en fer à cheval s'avance sur la courtine ouest. Sa construction peut se placer entre le XV^e^ et le début du XVI^e^ siècle (aucun texte). Le seul élément datant réside dans la forme des canonnières, au nombre de 5 : elles sont de type vertical avec orifice circulaire de tir à la base, pour accueillir le canon d'une arme à feu. La totalité de l'enveloppe externe de la barbacane offre un parement homogène, construit d'un seul élan de la base jusqu'à l'arasement supérieur.
Ce château est mentionné pour la première fois en 1173 comme "*Castrum Rochietaillate*" lors la Permutatio. Dépendant de l'abbaye de Valbenoîte au XII^e^ siècle, la seigneurie et le château appartiennent en 1236 à Guy seigneur du Jarez qui en devait l'hommage aux Comtes du Forez aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Il subit des destructions lors des guerres de religions puis des reconstructions. Une partie du lapidaire restant est démonté et vendu au XX^e^ siècle.
Un lotissement se développe au pied du château en parcelles simples implantées de part et d'autre de la rue Roche Corbière. L'enceinte urbaine construite à la fin du XIV^e^ siècle englobe cet habitat. Une mention de 1657 parle "*d'une ville au bas d'icelluy close de murailles flanquées de tours avec deux grands portaux et un beau bourg aux Fay*"...

La ville semble scindée en deux secteurs distincts : au nord de cette zone d'habitat civil, l'actuelle place du château et l'ensemble de constructions placées au nord-est de la RD pourraient relever d'un usage castral. L'enceinte urbaine est ponctuée de deux portes : l'une au sud-ouest et l'autre au nord-est. Le tracé du rempart reste lisible dans l'alignement des maisons le long du chemin de la Vialle et se termine par une tour d'angle contenant une archère du bas Moyen-Age.
L'église Sainte-Marie surplombe l'escarpement abrupt de la vallée du Janon, et s'élève au nord du château et au-dessus des maisons du bourg. Elle est mentionnée pour la première fois en 1225 comme "*Ecclesia de Rocataillia*", et dépend du chapitre de St-Just de Lyon. L'édifice actuel n'est pas l'édifice primitif mentionné au XIII^{e} siècle, dont il ne subsiste aucune trace. Il remonte à la fin du XV^{e} ou au début du XVI^{e} siècle. Il se compose d'une nef unique flanquée de trois chapelles au sud et de deux chapelles au nord. Le cimetière se situait probablement à l'emplacement de la petite terrasse sud. L'église fut incendiée au cours des Guerres de Religion et restaurée au XVI^{e} siècle.

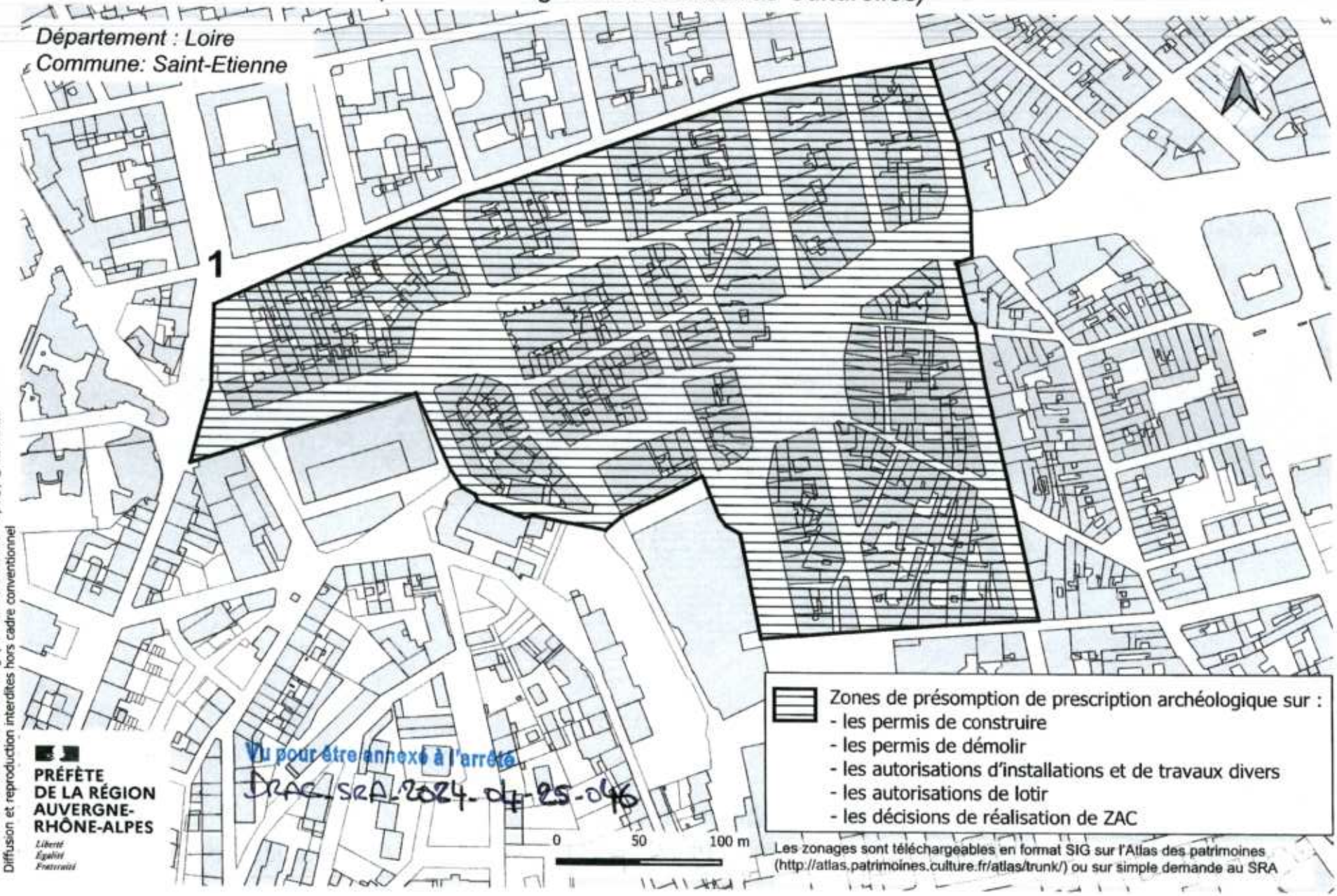
Vu pour être annexé à l'arrêté

DRAC-SRA-2024-04-25-046

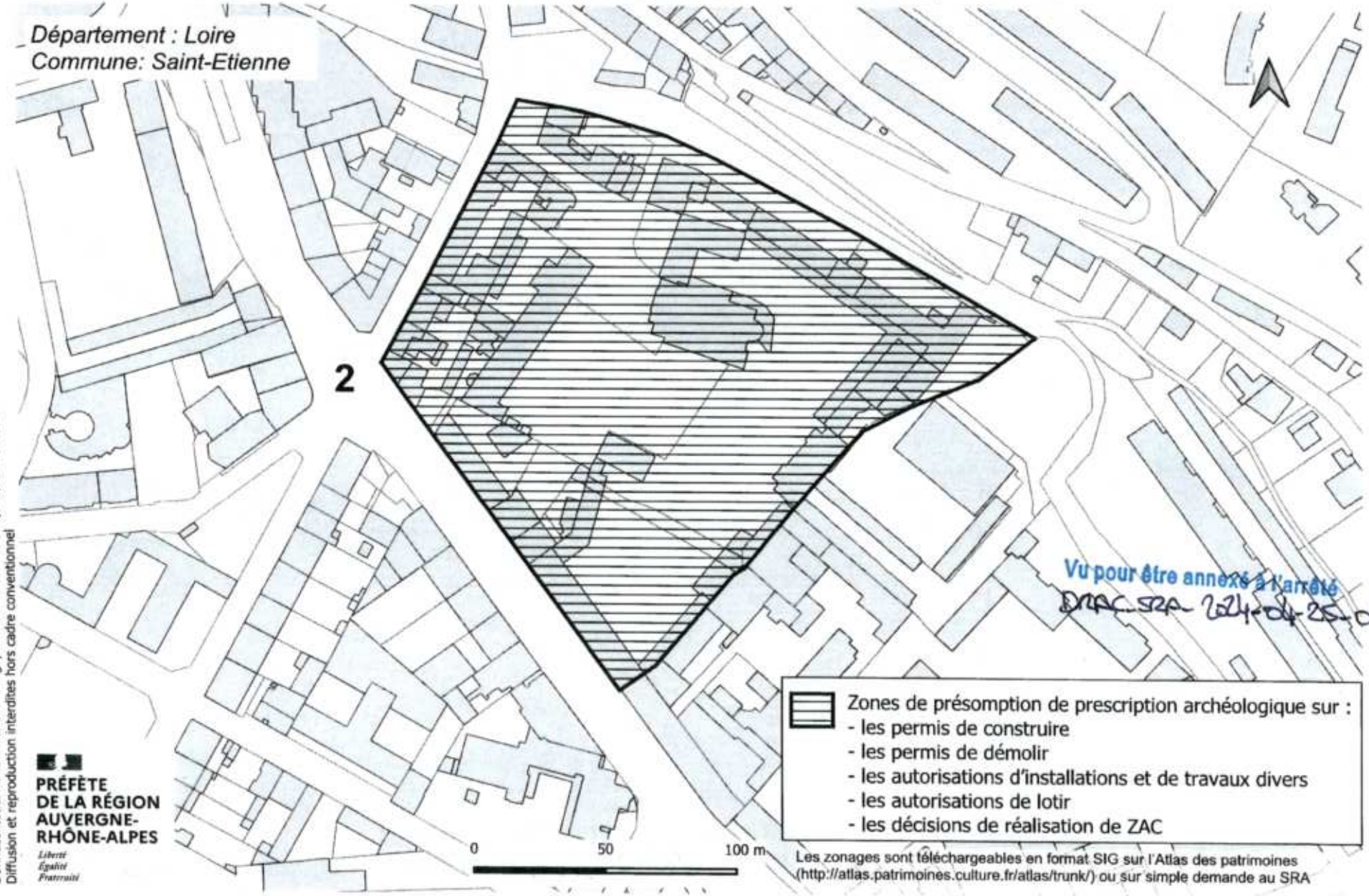
Liste des sites archéologiques recensés sur la commune de Saint-Etienne (42) :

numéro de l'EA	Nom / Lieu-dit / Description de l'Entité Archéologique
42 218 0001	Plateau de la Danse, plateau d'Essumain / St-Victor-sur-Loire / occupation ? / terrasse / Néolithique - Moyen-âge ?
42 218 0002	"Menhir" d'Essumain / Saint-Victor-sur-Loire, Aux Bois / Epoque indéterminée / bloc
42 218 0003	Château (disparu) / La Valette / château fort / Moyen-âge classique - Epoque moderne ?
42 218 0004	Maison forte (disparue) / La Terrasse / maison forte / Bas moyen-âge - Epoque contemporaine
42 218 0007	La Noirie / la Noirie, Saint-Victor-sur-Loire / Néolithique ? / hâche en silex
42 218 0008	Eglise Saint-Victor / Saint-Victor-sur-Loire / église / Moyen-âge classique - Epoque moderne
42 218 0009	Château / Saint-Victor-sur-Loire / château fort / Moyen-âge classique - Epoque contemporaine
42 218 0010	Notre-Dame de Valbenoîte / Valbenoîte / église / Moyen-âge classique - Epoque contemporaine
42 218 0011	Château du Mont d'Or / Rue du Mont d'Or / château fort ? / Bas moyen-âge - Epoque moderne
42 218 0012	Village / Saint-Victor-sur-Loire / bourg ecclésial ? / enceinte urbaine / Moyen-âge classique - Epoque contemporaine
42 218 0013	Eglise Sainte-Marie / Rochetaillée / église / cimetière / Bas moyen-âge - Epoque moderne
42 218 0014	Château / Rochetaillée / château fort / citerne / Moyen-âge classique - Epoque moderne
42 218 0016	Vieux bourg de Saint-Etienne / Remparts / Le bourg / enceinte urbaine / Bas moyen-âge - Epoque moderne
42 218 0017	Maison dite "Le Mouton à cinq pattes" / 4 rue du Théâtre / habitat / Bas moyen-âge - Epoque moderne
42 218 0018	Maison François Ier / 5 place Boivin / maison / habitat / Bas moyen-âge - Epoque contemporaine
42 218 0020	Eglise St-Etienne ou Grand'Eglise / Place Boivin / église / cimetière / Bas moyen-âge - Epoque contemporaine
42 218 0021	Eglise Sainte-Marie (ancien couvent de la Visitation) / 1 rue Elise Gervais / église / couvent / Epoque moderne - Epoque contemporaine
42 218 0022	Maison François 1er / 5 place Boivin / maison / Epoque moderne - Epoque contemporaine
42 218 0023	Pointe du Mousset / Saint-Victor-sur-Loire / occupation ? / Néolithique ?
42 218 0024	Site minier "La Viala" / 21 rue Claudius Racodon, La Viala / extraction / Epoque moderne - Epoque contemporaine
42 218 0025	Bourg fortifié / Rochetaillée / enceinte urbaine / bourg / Bas moyen-âge - Epoque moderne
42 218 0026	Abbaye cistercienne de Valbenoîte / Valbenoîte / établissement de religieux / espace fortifié / Moyen-âge classique - Epoque contemporaine
42 218 0027	Crêt Pinson, Becizieux / Saint-Victor-sur-Loire / Gallo-romain / tegulae (rebords)

Zones de présomption de prescription archéologique des services de la Préfecture de Région
(Direction Régionale des Affaires Culturelles)

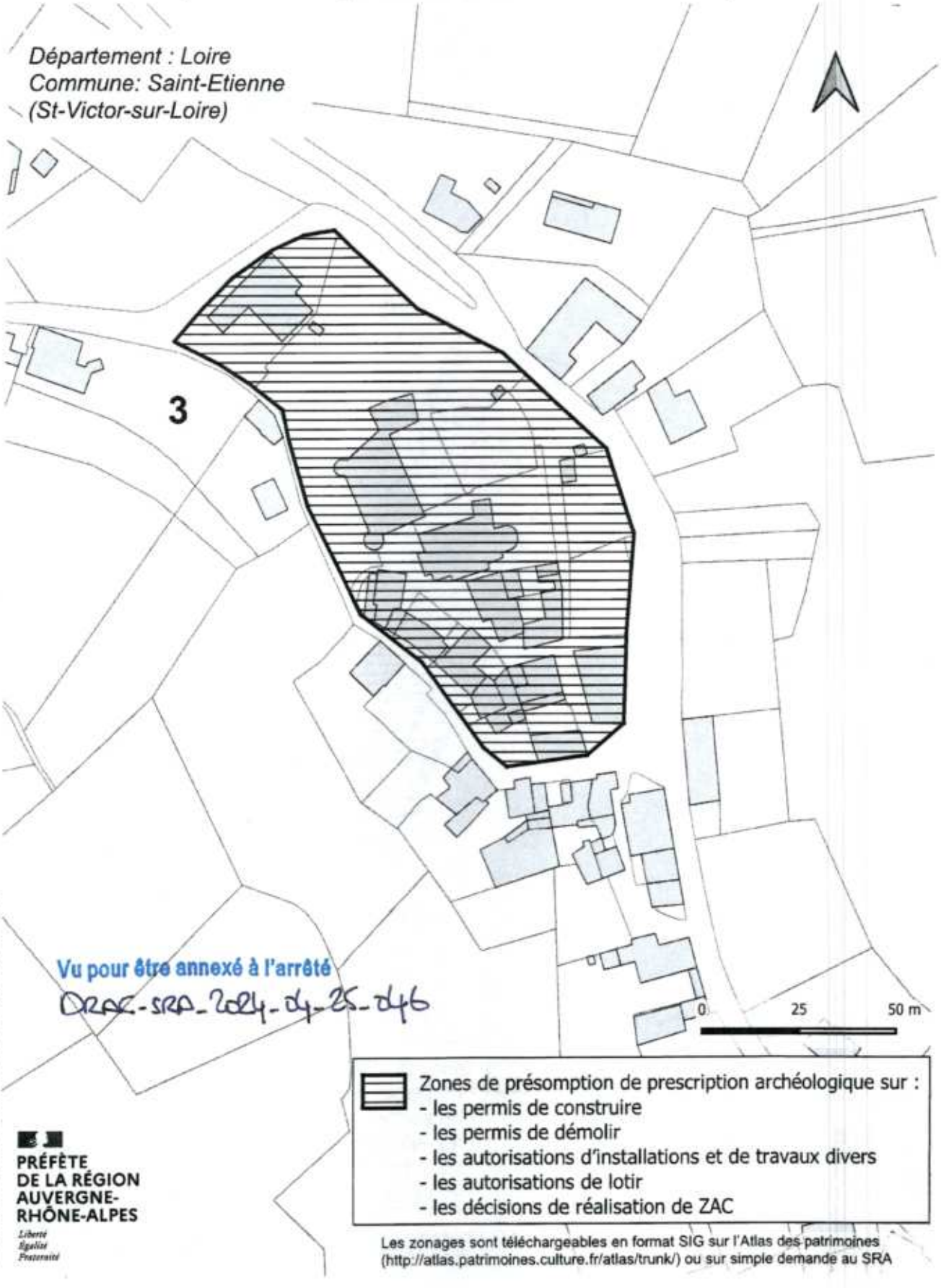


Zones de présomption de prescription archéologique des services de la Préfecture de Région (Direction Régionale des Affaires Culturelles)



Zones de présomption de prescription archéologique des services de la Préfecture de Région (Direction Régionale des Affaires Culturelles)

Département : Loire
Commune: Saint-Etienne
(St-Victor-sur-Loire)



Vu pour être annexé à l'arrêté
DRAC-SRA_2024-04-25-046

Zones de présomption de prescription archéologique sur :
- les permis de construire
- les permis de démolir
- les autorisations d'installations et de travaux divers
- les autorisations de lotir
- les décisions de réalisation de ZAC

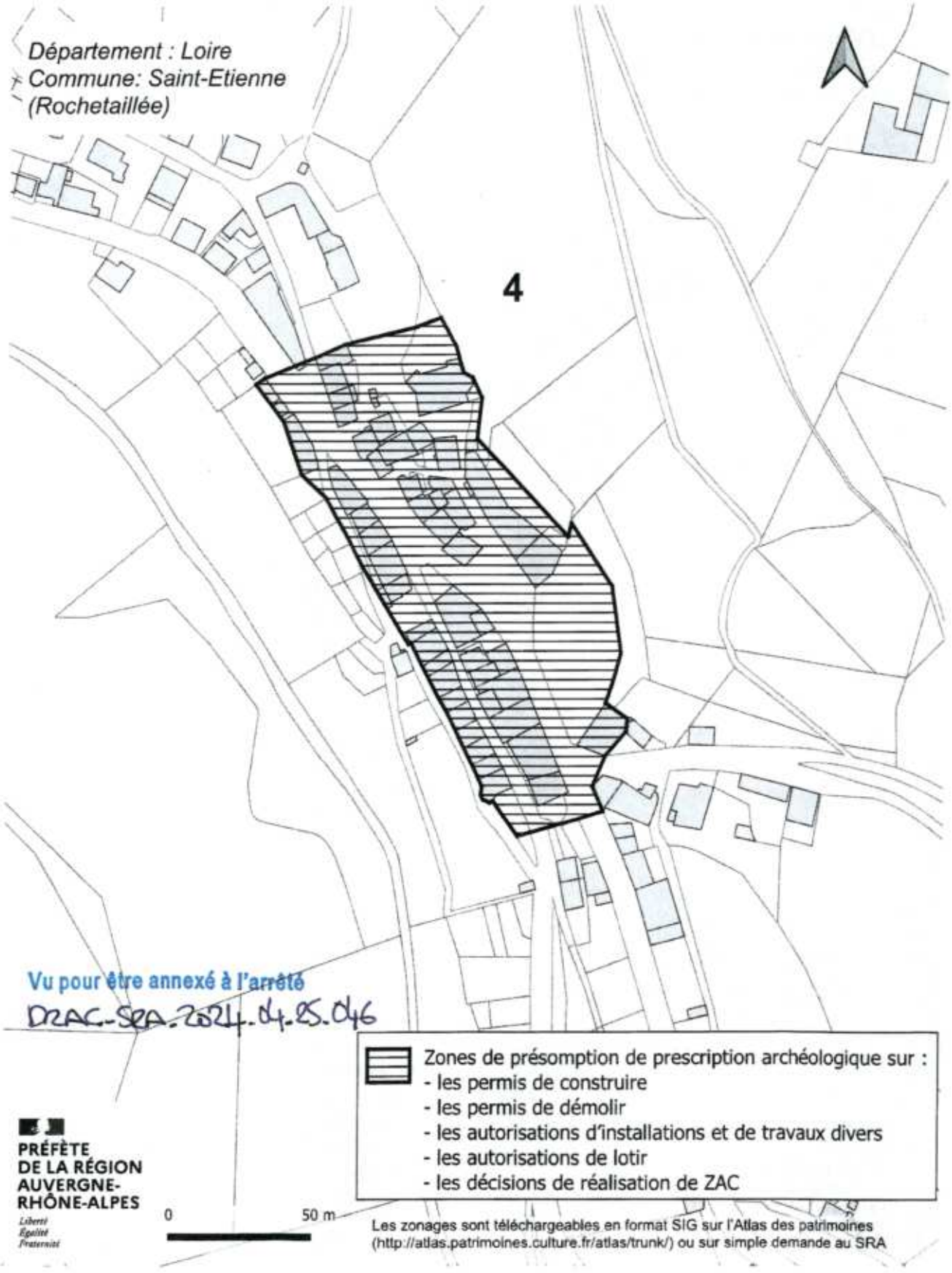
Les zonages sont téléchargeables en format SIG sur l'Atlas des patrimoines (http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/) ou sur simple demande au SRA

PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté Égalité Fraternité

Données issues de la carte archéologique nationale IGN BD Topo®, © IGN 2024
Diffusion et reproduction interdites hors cadre conventionnel

Zones de présomption de prescription archéologique des services de la Préfecture de Région (Direction Régionale des Affaires Culturelles)

Département : Loire
Commune: Saint-Etienne (Rochetaillée)



Vu pour être annexé à l'arrêté
DRAC-SRA-2024-04-25-046

Zones de présomption de prescription archéologique sur :
- les permis de construire
- les permis de démolir
- les autorisations d'installations et de travaux divers
- les autorisations de lotir
- les décisions de réalisation de ZAC

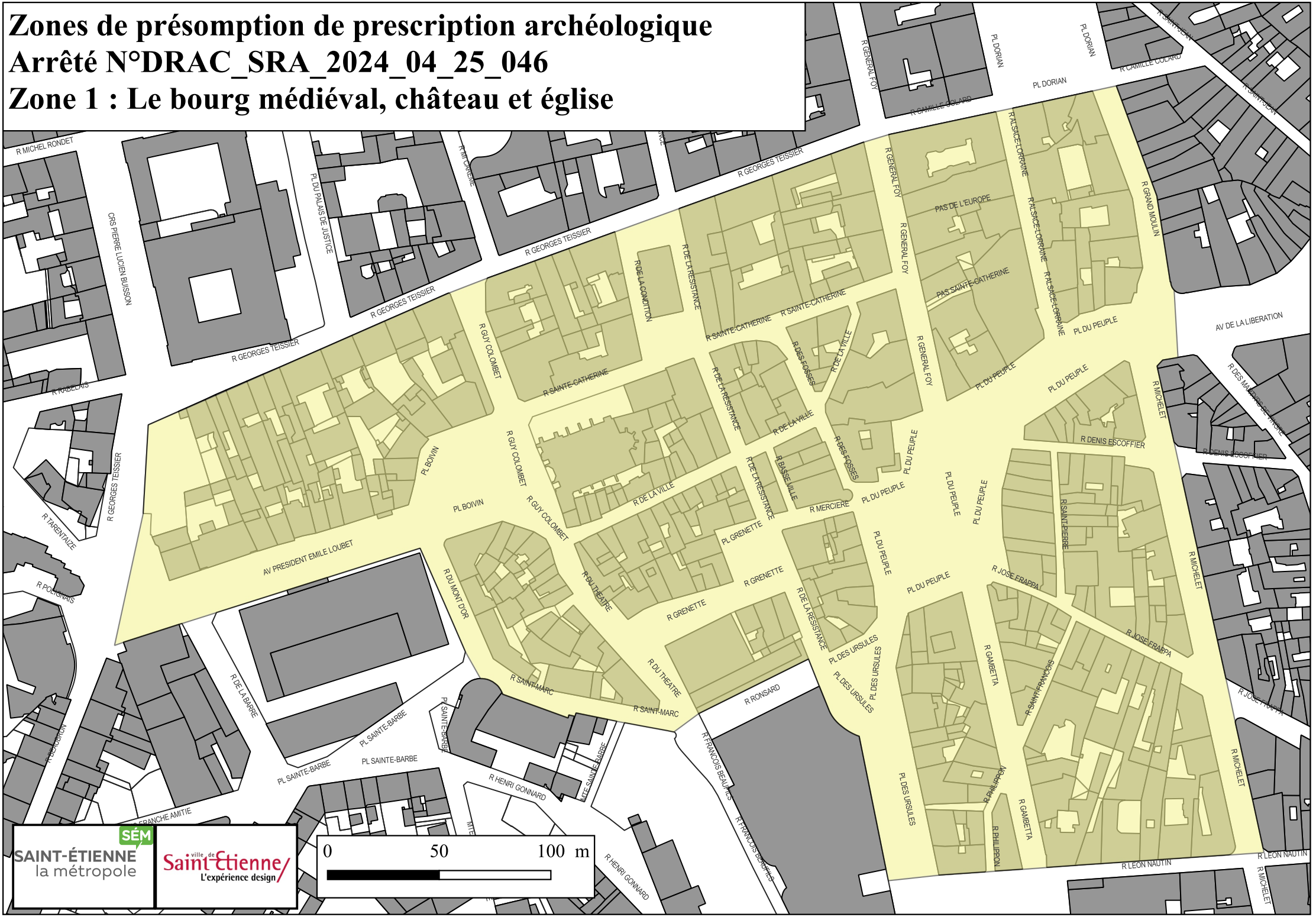
PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté Égalité Fraternité

0 50 m

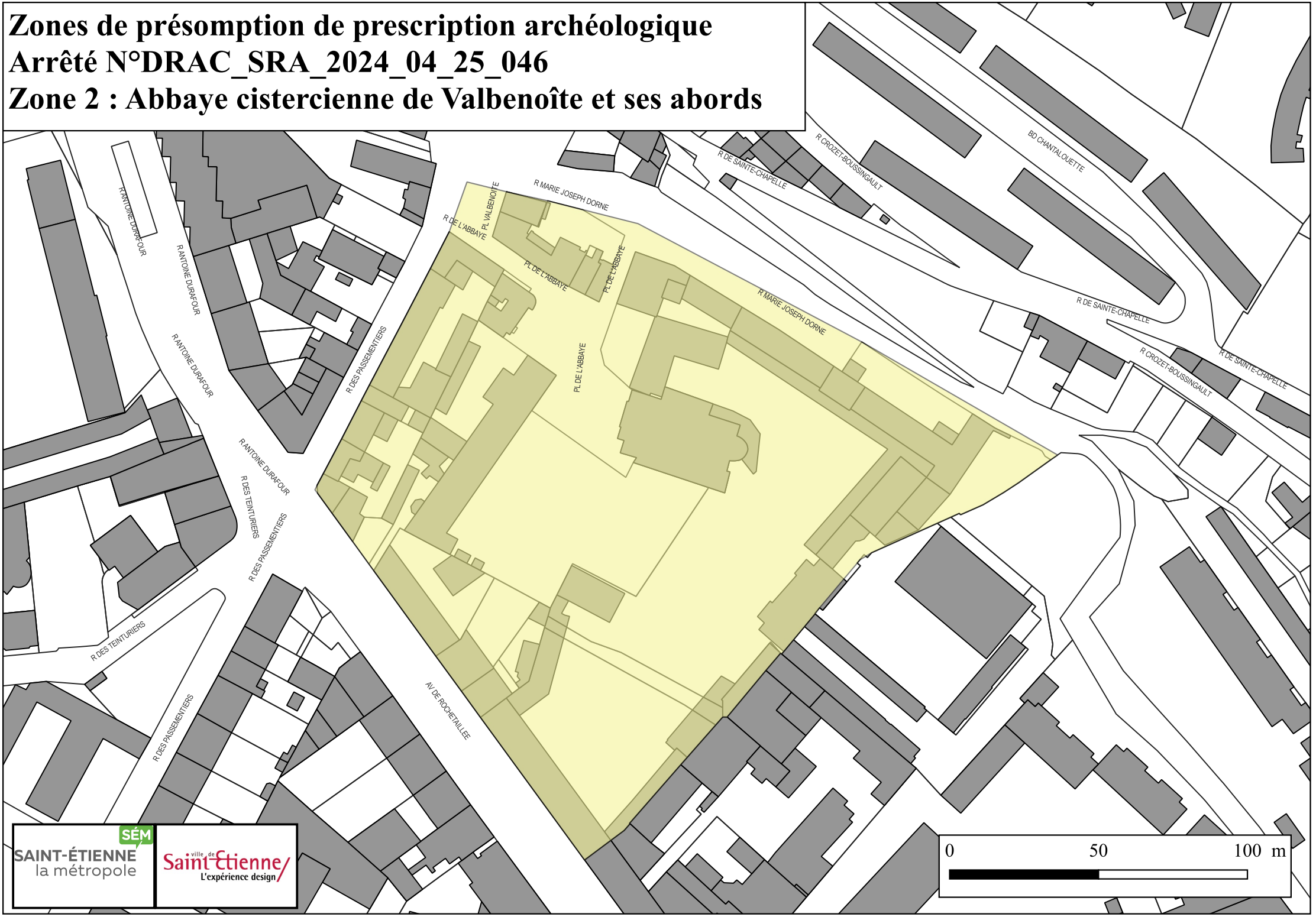
Les zonages sont téléchargeables en format SIG sur l'Atlas des patrimoines (http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/) ou sur simple demande au SRA

Données issues de la carte archéologique nationale IGN BD Topo®, © IGN 2024
Diffusion et reproduction interdites hors cadre conventionnel

Zones de présomption de prescription archéologique
Arrêté N°DRAC_SRA_2024_04_25_046
Zone 1 : Le bourg médiéval, château et église



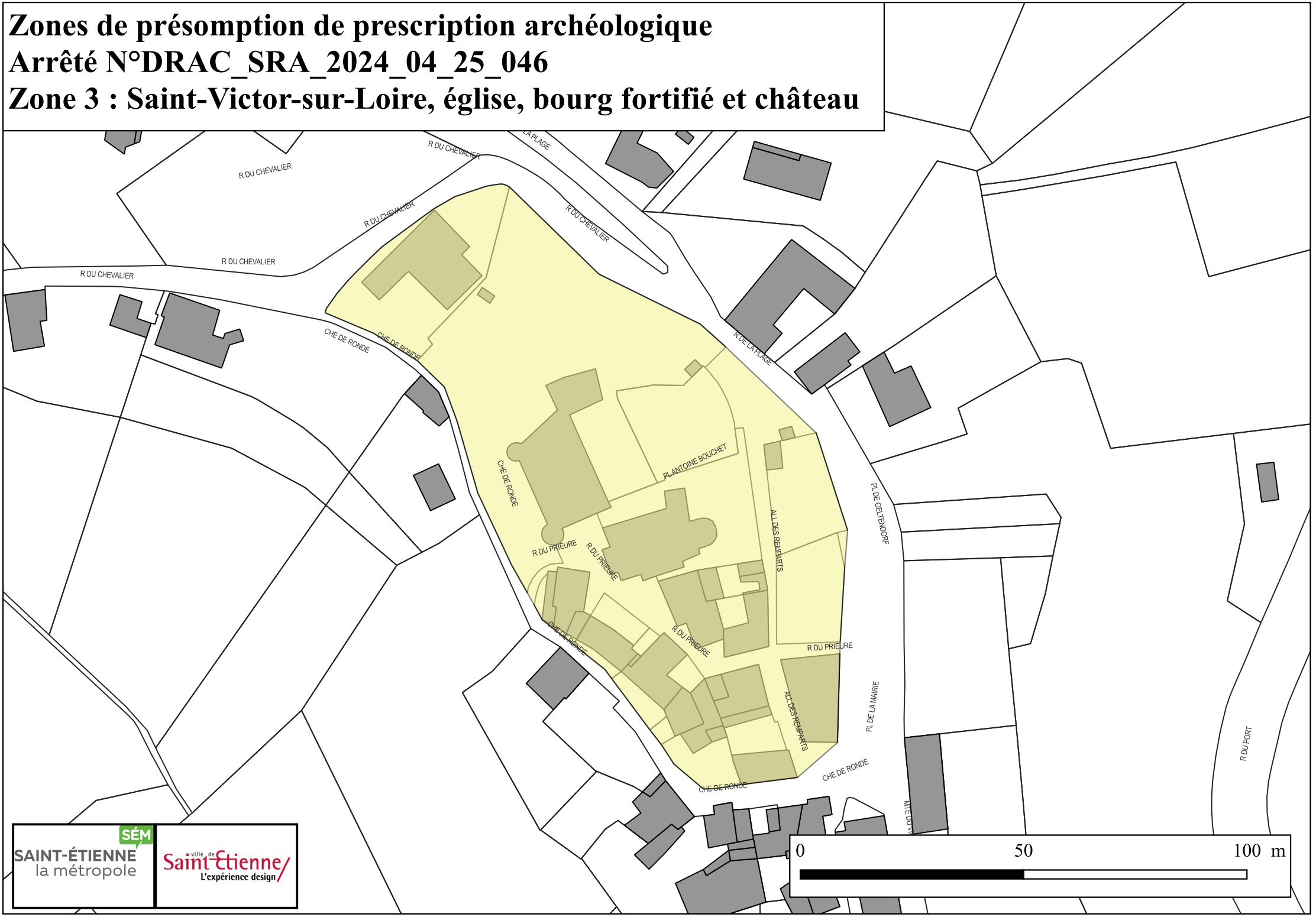
Zones de présomption de prescription archéologique
Arrêté N°DRAC_SRA_2024_04_25_046
Zone 2 : Abbaye cistercienne de Valbenoîte et ses abords



SAINT-ÉTIENNE la métropole — SÉM

Saint-Étienne ville de — L'expérience design

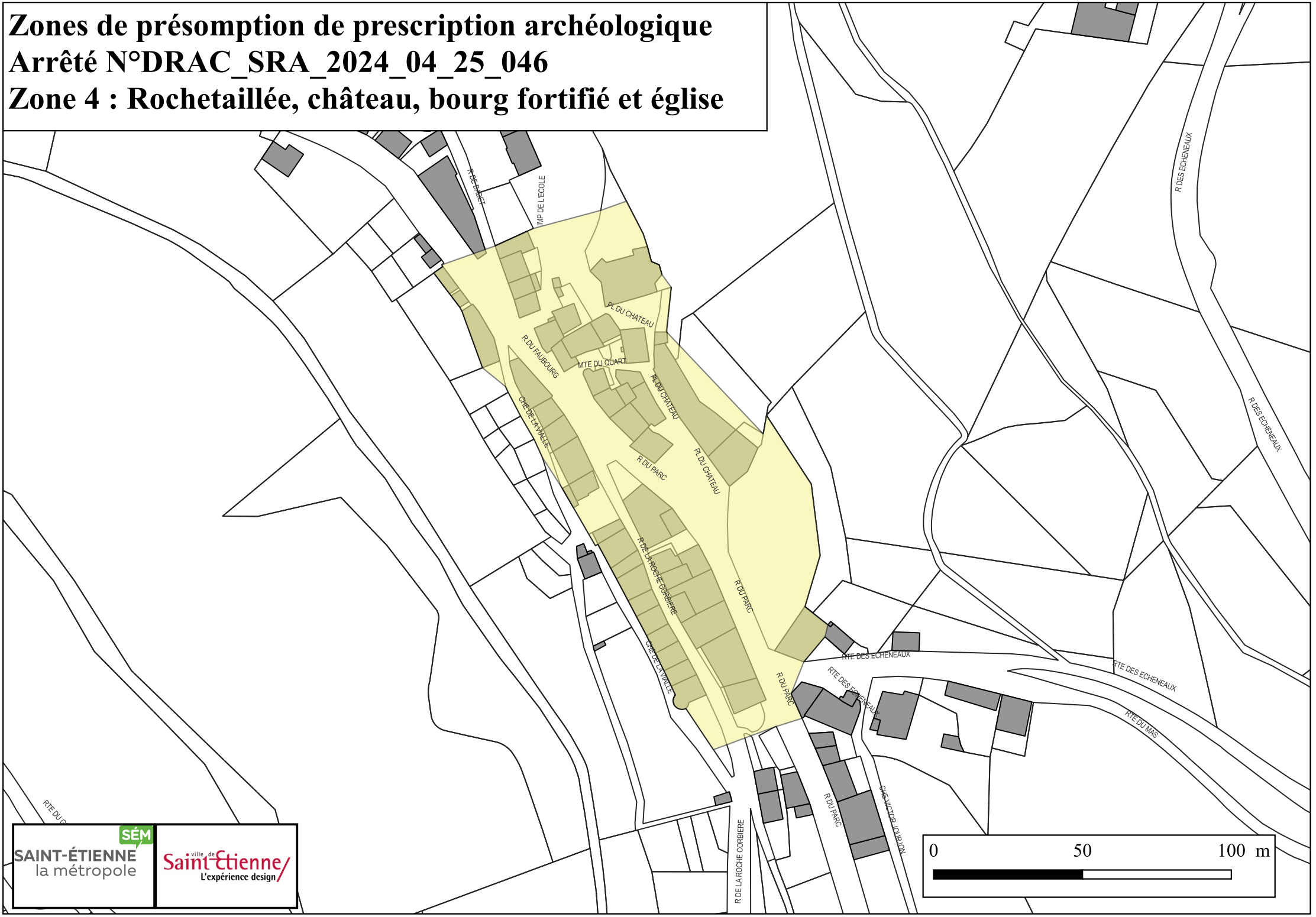
Zones de présomption de prescription archéologique
Arrêté N°DRAC_SRA_2024_04_25_046
Zone 3 : Saint-Victor-sur-Loire, église, bourg fortifié et château



SÉM SAINT-ÉTIENNE la métropole

ville de Saint-Etienne L'expérience design

Zones de présomption de prescription archéologique
Arrêté N°DRAC_SRA_2024_04_25_046
Zone 4 : Rochetaillée, château, bourg fortifié et église



SAINT-ÉTIENNE la métropole SÉM

Saint-Étienne ville de L'expérience design